RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 22CCBB77-F26F-8868-801A-F2FFA47A288B

A.L.B.F
Société par actions simplifiée au capital de 32 000 euros
Siège social : 4 place du Musée
38490 AOSTE
503 591 323 RCS VIENNE

Signé par :
LUC BOUSQUET
B35E9CE7CECC439...

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le trente septembre,
A 8 heures,

Les associés de la société A.L.B.F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc BOUSQUET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3 200 actions sur les 3 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

…/…

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

…/…
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs à donner.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: 22CCBB77-F26F-8868-801A-F2FFA47A288B

…/…

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Luc BOUSQUET, de son mandat de Président, à compter de ce jour, et nomme, pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Président, à effet du 1er octobre 2026 :

- La Société BOUSQUET FINANCES JR, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est [redacted] immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 100 972 090 RCS VIENNE, représentée par Monsieur Adrien BOUSQUET, en sa qualité de gérant.

Monsieur Adrien BOUSQUET, au nom de la société BOUSQUET FINANCES JR qu'il représente, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit lui-même ainsi que sa société les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président